

WPR/RC52(4) PROGRAMME SPECIAL DE RECHERCHE ET DE FORMATION
CONCERNANT LES MALADIES TROPICALES : COMPOSITION
DU CONSEIL CONJOINT DE COORDINATION

Le Comité régional, notant que le mandat du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant que membre du Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales expire le 31 décembre 2001, choisit le Cambodge pour désigner un représentant qui siègera au Conseil conjoint de coordination pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004.

(Septième séance, 14 septembre 2001)